



EXPÉRIMENTATION « OBJECTIF ZAN » : PROJET DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES (12)

CONTEXTE ET ENJEUX

Réparti autour de **trois pôles urbains** (Millau, Saint-Affrique et Séverac), le territoire du Parc Naturel Régional (PNR) des Grands Causses se caractérise par une **diversité de situations**, (espaces urbains, zones de revitalisation rurale, etc.) qui rend difficile l'application de règles homogènes sur l'ensemble de son périmètre. Il est exposé à des **risques naturels importants** (feux de forêt, éboulements, épisodes cévenoles et inondations, etc.) qui constituent des contraintes en termes d'urbanisme, notamment dans un contexte où le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sud-Aveyron, qui recouvre la majeure partie de son territoire, est actuellement en cours de révision.

L'artificialisation représente en moyenne 35 hectares par an, soit 0,05 % du rythme d'artificialisation de l'Occitanie pour un territoire qui représente 5 % de la superficie régionale. Deux tiers de cette artificialisation sont dévolus à l'habitat et le SCoT fixe déjà des objectifs chiffrés en matière de lutte contre la consommation foncière. La révision en cours est l'occasion d'aller plus loin et d'intégrer pleinement l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Dans cette perspective, la **préservation de la biodiversité et des paysages** est une priorité car ces éléments contribuent à l'attractivité du PNR qui bénéficie d'une forte activité touristique autour de Millau et des gorges du Tarn. L'**agriculture**, dans sa forme extensive, doit également être préservée et une politique ZAN ambitieuse permettrait de lutter contre les risques naturels qui menacent le territoire. Enfin, la **requalification des centres urbains** peut créer un levier puissant pour parvenir au ZAN, via des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, un volet Renouvellement Urbain et une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Bien que le ZAN soit perçu par certains élus comme un handicap pour leurs territoires ruraux, le PNR a déjà engagé des actions ambitieuses :

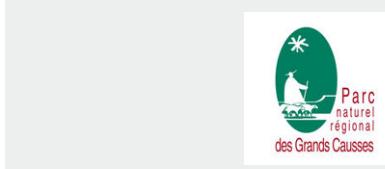
- un atlas de la trame verte et bleue a défini des secteurs faisant l'objet d'interdictions de construire ;
- des obligations particulières ont été inscrites dans le SCoT (réaliser au moins un tiers des logements neufs au sein du tissu urbain existant ; limiter l'emprise des parcelles des nouveaux lotissements, remplir au minimum à 80% les zones d'activités existantes avant d'en construire de nouvelles) ;
- une étude de densification et d'estimation du potentiel des dents creuses a été réalisée.



FICHE D'IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES



- Région : **Occitanie**
- Département : **Aveyron**
- Porteur du projet : **Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses**
- Chiffres clés du territoire :
93 communes, 70 000 habitants, 3 280 km²



OBJECTIFS DU PROJET ZAN

Soucieux de décliner la trajectoire ZAN sur son territoire, le PNR des Grands Causses a élaboré un projet ZAN autour de deux volets :

1. la mise à jour de la base de données sur l'occupation des sols ;
2. le recensement des secteurs à fort potentiel de renaturation.

Ce projet est l'un des 22 qui ont été retenus suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME pour faire partie de l'expérimentation « Objectif ZAN » qu'elle pilote. Portées par des collectivités publiques, ces démarches visent à structurer leur réflexion et à engager des actions déclinant de manière opérationnelle la séquence « éviter-réduire-compenser » appliquée à l'artificialisation des sols. À ce titre, il a bénéficié d'un accompagnement méthodologique et technique fourni par des équipes d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) :

- au niveau local : le Centre de ressources en données géographiques régional OPenIG et la solution Alisé Géomatique ;
- au niveau national : CDC Biodiversité qui intervient en complément de l'AMO locale.

OBJECTIFS

- Actualiser la connaissance et l'information sur l'occupation des sols
- Identifier les potentiels de renaturation

1. Mettre à jour la base de données sur l'occupation des sols

Lancée en septembre 2023 en s'appuyant sur l'opérateur régional OPenIG, les autres PNR de la région Occitanie et les compétences d'Alisé Géomatique, une étude a mis à jour les données locales sur l'occupation du sol (OCSol).

La nomenclature très générale de la base de données de l'Occupation des Sols à Grande Échelle (OCS GE)¹ produite par l'Institut National Géographique et le Cerema a été affinée afin de qualifier les milieux naturels. Cela a permis d'actualiser la trame verte et bleue et d'en étudier la dynamique depuis dix ans.

L'étude sur l'OCS GE a également mesuré l'artificialisation au sein de la tâche urbaine pour disposer d'un outil de suivi de la consommation d'espace et de l'artificialisation.

2. Recenser les secteurs à fort potentiel de renaturation

Ce travail concernait plus spécifiquement le sujet de la compensation.

Pour les projets d'aménagement soumis à l'évaluation environnementale, le PNR souhaitait éviter les compensations mises en œuvre selon des logiques opportunistes. Pour cela, il a lancé une étude en 2024 pour identifier et inscrire dans un catalogue les secteurs dégradés qui pouvaient bénéficier d'une renaturation. La méthode a mobilisé les données issues de l'OCS GE actualisée et de photographies aériennes, puis des vérifications sur le terrain.

Le PNR est désormais en mesure de proposer, en amont, des secteurs de compensation aux collectivités situées sur son territoire, en priorité au sein des Établissements Publics de Coopération Intercommunale impactés.

« Après la mise en place d'un cadre juridique des phases « éviter » et « réduire » de la démarche ERC, via notre SCoT et son atlas de la trame verte et bleue simplifié qui synthétise les enjeux de biodiversité sur l'ensemble de nos trames écologiques, il nous paraît important, d'une part d'actualiser cet atlas dont les données datent de 2011 afin d'évaluer les dynamiques en cours et d'autre part, de travailler sur le volet de la Compensation (le C de l'ERC) pour que ce soit le territoire qui oriente les futures compensations des projets du territoire (documents de planification, projet ICPE², projet consommateur d'ENAF³, etc.) et non pas les porteurs de projet avec des compensations d'opportunité sans lien avec la trame verte et bleue du territoire dont l'impact dans le temps est limité. Cette définition des sites à fort gain de biodiversité permettra aussi de cibler des zones naturelles de piètre qualité qu'il convient de restaurer pour améliorer la fonctionnalité de la TVB. De plus, l'expérimentation Objectif ZAN nous a permis d'acquérir de la donnée vis-à-vis de la consommation d'ENAF sur le territoire et de nous mettre en ordre de marche pour appliquer et mettre en œuvre la loi Climat et Résilience, avec notamment une proposition d'enveloppe urbaine dans le projet de révision de notre SCoT AEC, de caractériser l'enjeu de la consommation foncière agricole (non mesurée avec les fichiers fonciers) et d'avoir une définition des zones à densifier opérationnelle.

De plus, via la co-construction de l'enveloppe urbaine avec les collectivités (Communautés de communes, communes, techniciens et élus), la Communauté d'Agglomération, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la DDT, ce projet a permis de sensibiliser sur la démarche de sobriété foncière et sur les enjeux locaux. Pour notre territoire, l'expérimentation a été un moyen d'accélérer en termes de connaissance et d'outils opérationnels sur ces deux thématiques. »

Arnaud Sancet, directeur général adjoint du Parc Naturel Régional des Grands Causses

¹ <https://geoservices.ign.fr/ocsge>

² Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

³ Espace Naturel, Agricole et Forestier



5 POINTS FORTS QUI RENFORCENT L'EFFICACITÉ DE LA DÉMARCHE ZAN

1. L'intégration d'une stratégie ZAN chiffrée pour 2050 dans le SCoT du Sud Aveyron.
2. Une rigoureuse méthodologie d'analyse de l'occupation des sols grâce à la récupération de jeux de données très précis, jusqu'au 1/1.000 (BD TOPO, BD Forêt, LiDAR HD, CoSIA, OpenStreetMap, RPG), qui ont servi pour dresser un inventaire « Mode d'Occupation des Sols » (MOS).
3. Une démarche adaptée aux spécificités des territoires ruraux et de moyenne montagne qui peuvent manquer d'ingénierie. Une strate a été ajoutée dans le MOS du PNR pour prendre en compte des spécificités locales en matière de végétation. Cela témoigne de la grande technicité des outils créés sur mesure.
4. L'approche collaborative, avec plus de 830 remontées de terrain effectuées par les collectivités (techniciens des communautés de communes, élus communaux) et le PNR via l'outil cartographique Lizmap pour contrôler la qualité des résultats du MOS obtenus à partir des bases de données.
5. Des outils de planification pour les PLUi, avec l'identification de dents creuses, d'espaces sous densifiés et de friches à requalifier.



3 PISTES D'AMÉLIORATION

1. Améliorer le niveau de précision de l'analyse malgré une précision globale des classes de données évaluée à 85,7%. Ces améliorations doivent porter sur la classification fine, notamment en milieu diffus ou dans les espaces naturels difficiles à interpréter visuellement.
2. Sensibiliser l'ensemble des élus municipaux du PNR afin de faciliter l'appropriation des résultats à l'échelle des communes.
3. Fabiliser la lecture de la consommation d'espaces dans certaines zones complexes. Il reste par exemple des ambiguïtés dans la distinction de différentes classes comme les terres en jachères et les friches agricoles.

Points de vigilance

Le lourd travail de création du MOS a nécessité une importante mobilisation des équipes, avec près de 700 modifications apportées à la définition de l'enveloppe urbaine. La phase de contrôle est primordiale pour obtenir un outil consolidé.

Une grande différence entre les résultats obtenus et les données produites par les outils nationaux a été observée. Ceci est en partie dû à une meilleure prise en compte des bâtiments agricoles dans la méthode du PNR.



FOCUS

Le projet du PNR montre qu'il est possible de doter un territoire rural d'outils très fins pour répondre aux exigences du ZAN.

Les données LiDAR HD, récupérées en prise aérienne et permettant d'avoir une cartographie 3D de la végétation en fonction de sa hauteur, ont été essentielles pour objectiver la hauteur et la structure des formations végétales. Elles ont amélioré la précision de la classification des éléments en milieu naturel et ont offert une détection fine du volume bâti.

En parallèle, la plateforme partagée Lizmap a recueilli les retours de terrain des agents tandis que la concertation s'est organisée avec toutes les parties prenantes.

Enfin, l'implication directe des élus dans la définition des priorités en ont fait un projet politique et territorial partagé.



RÉFÉRENTS ET CONTACTS

PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Arnaud Sanctet, directeur général adjoint

 arnaud.sancet@parc-grands-causses.fr

www.parc-grands-causses.fr

AMO LOCALES

OPENIG

Florent Sourisseau, chef de projet géomatique

<https://www.openig.org/>

ALISE GEOMATIQUE

Hélène Durand, directrice

<https://www.alise-geomatique.fr/>

AMO NATIONALE – CDC BIODIVERSITÉ

Jean Castaing, chargé d'études ZAN

www.cdc-biodiversite.fr

ADEME

Service Aménagement des Villes et des Territoires

 anne.lefranc@ademe.fr

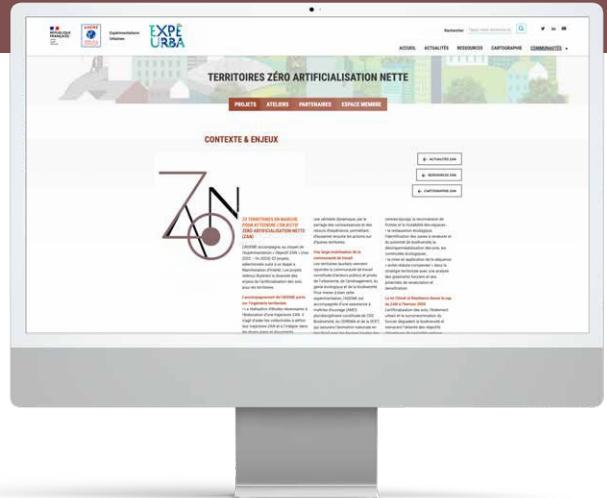
www.ademe.fr

RESSOURCES

- *La sobriété foncière pour atteindre le ZAN, un atout pour les territoires*, Avis de l'ADEME, décembre 2024
<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-territoires-et-sols/7857-avis-de-l-ademe-la-sobriete-fonciere-pour-atteindre-le-zan-un-atout-pour-les-territoires.html>
- *« Faire la ville dense, durable et désirable »*, collection Clés pour agir, ADEME, octobre 2022
<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/5989-faire-la-ville-dense-durable-et-desirable.html>
- *« Bilan de la recherche sur la multifonctionnalité des sols »*, collection Expertises, ADEME, décembre 2023
<https://librairie.ademe.fr/recherche-et-innovation/6788-le-bilan-de-la-recherche-sur-la-multifonctionnalite-des-sols.html>
- *« Zéro Artificialisation Nette, guide synthétique »*, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, novembre 2023
https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/fichiers/2023/11/ZAN%20DP%202027nov23_VF.pdf

Retrouvez l'ensemble des ressources de l'expérimentation « Objectif ZAN »

<https://experimentationsurbaines.ademe.fr/territoires-zero-artificialisation-nette/>



Credits photos : Parc Naturel Régional des Grands Causses

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Énergie et le ministère en charge de la Recherche, l'ADEME - l'Agence de la transition écologique – partage ses expertises, assure le financement et l'accompagnement de projets de transformation dans des domaines variés : énergie, économie circulaire, décarbonation de l'industrie, mobilité, bâtiment, qualité de l'air, consommation et production responsables, alimentation durable, bioéconomie, gestion des sols, adaptation au changement climatique et transition juste. L'ADEME mobilise les citoyens, les entreprises et les territoires pour les aider à progresser vers une société plus sobre en carbone et économie en ressources. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, elle conseille, facilite et soutient les initiatives, de la recherche à la diffusion des solutions. Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), l'ADEME met également ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.



Liberté
Égalité
Fraternité



@ademe
www.ademe.fr